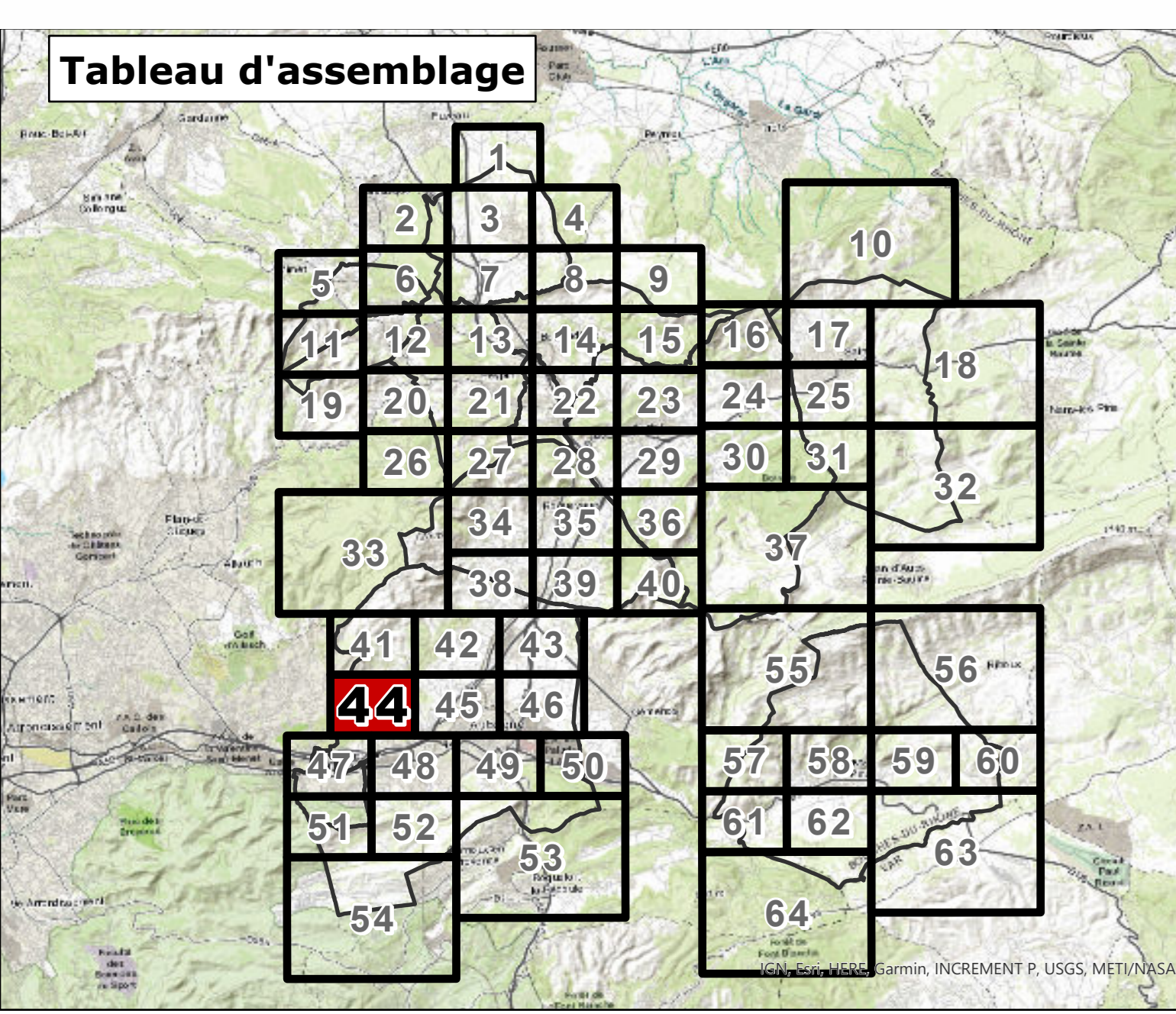


**Règlement - pièces graphiques**

N. Autres planches  
N1. Planche Eau

PLANCHE  
44

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023



**Urbanisme**

- Limite de zone

**Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque**

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)  
Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Haute et de Saint-Zacharie  
ou de la Département de Bouches-du-Rhône et de La Pierre-sur-Haute

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

**Risque inondation réglementé par le PLUi**

**EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE**

- Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

**COMPLÉMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE**

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Haute et de Saint-Zacharie

- Allée tablé - Prescriptions simples
- Allée modéré - Prescriptions verticales
- Allée fort - Zone inconstructible

Pour la commune de Belcodène

- Allée tablé
- Allée fort
- Zone inconstructible

Pour les communes de la Bouilladise, Peyret et Saint-Zacharie

- Porte à Connaissance - PAC Houveaux

**MODÉLISATION DU RISQUE**

- Allée tablé - Prescriptions simples
- Allée modéré - Prescriptions verticales
- Allée fort (jusqu'à 0,5 m/s) - Zone inconstructible
- Allée fort - Zone inconstructible

**Prescriptions complémentaires**

**ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES**

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

**PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU**

- Périmétre de protection immédiate - source ARS
- Périmétre de protection rapprochée - source ARS
- Périmétre de protection immédiate - source hydrogéologique local
- Périmétre de protection rapprochée - source hydrogéologique local

**Fond de Plan**

- Parcellaire
- Élément de repère
- Bât dur
- Bât léger
- Crénelé
- Passerelle ou Plan d'eau

